

Mauvaises odeurs : une pétition signée par 231 familles

L'association Pont-Scorff environnement (PSE) a été créée, à l'origine, pour surveiller de près le fonctionnement du centre d'enfouissement technique (CET) de Lann-Hir, à Pont-Scorff et relayer les remarques des riverains. Le problème récurrent des odeurs, depuis des années, a déclenché une pétition qui finit sur le bureau du Sous-préfet, avec une lettre ouverte.

« Nous sommes régulièrement saisis de plaintes de riverains du CET de Lann-Hir, mais aussi d'habitants plus éloignés, incommodés par des nuisances olfactives, émanant du site. Nous avons d'ailleurs, régulièrement évoqué ce problème, lors des réunions de la CLIS (: commissions de surveillance du site, présidée par le sous-préfet). Pendant plus de vingt ans, les riverains ont subi les nuisances liées à l'activité d'enfouissement et espéraient en avoir terminé, en 2002. »

« Or, s'est développée, depuis quelques années, une activité de compostage à l'air libre, génératrice d'odeurs nauséabondes, qui atteignent les bourgs de Pont-Scorff, Gestel, Rédéné et le nord de la commune de Guidel, au gré des conditions atmosphériques, lors des opé-

Sous la houlette de leur président, Denis Pendélio, les membres du conseil d'administration ont expliqué leur démarche, à l'occasion d'un point presse.



rations techniques : retournement des andins, criblage, chargement, transport, épandage sur les terres agricoles, de compost insuffisamment mûr. »

« Comme nous l'avons maintes fois répété, les solutions mises en place par l'exploitant, sont inopérantes... Soutenant le tri sélectif, nous en acceptons le corollaire : l'existence de CET et de plates-formes de compostage, y compris chez nous, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'environnement, à

la santé et au bien-être des populations. » Il est précisé que depuis la mise en place du tri, les déchets verts de CAP l'Orient arrivent à Lann-Hir. Pour PSE, « le compostage à ciel ouvert est inadapté en milieu périurbain. De plus, nous exigeons que les matières destinées à l'enfouissement et susceptibles de dégager des nuisances olfactives soient immédiatement recouvertes, ce qui n'est pas toujours le cas. »

PSE demande donc au sous-préfet de rappeler fermement à l'exploitant

de respecter ses obligations envers les arrêtés préfectoraux et de sanctionner tout dérapage. Des copies de ce courrier, accompagnées de la pétition, ont également été envoyées aux maires des communes riveraines concernées (Pont-Scorff, Guidel, Gestel, Rédéné), afin que les élus tiennent compte des habitants et agissent en conséquence. Auparavant, une lettre avait été envoyée au président de CAP l'Orient, en date du 17 février 2004. Mais la réponse n'était pas satisfaisante, puisque rien n'y a fait.